

Communiqué

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique se fait le devoir d'informer les justiciables de la juridiction de Port de Paix et le public en général que, suite aux remous causés par le déroulement des perquisitions du 23 octobre et du 12 novembre 2008, dans la juridiction de Port-de-Paix, aux domiciles de présumés trafiquants de drogue, d'auteurs d'actes de blanchiment d'argent et d'autres infractions graves, il a dépêché sur les lieux, dès le 24 novembre 2008, une mission d'observations de haut niveau à l'effet de recueillir les premiers éléments d'information. Cette première initiative a été suivie de deux enquêtes, l'une conduite par la Police Nationale d'Haïti dans le cadre de ses attributions ordinaires de police judiciaire et l'autre sous la houlette des autorités judiciaires.

A l'occasion des événements d'une extrême gravité touchant l'ensemble de la juridiction de Port-de-Paix, le tribunal de 1^{ère} instance de cette ville ayant, à la faveur d'une assemblée générale de juges tenue en violation de la loi, procédé à la fermeture des portes du tribunal, il a été décidé, en accord avec des parlementaires du Nord Ouest, les Présidents des Commissions Justice du Sénat et de la Chambre des Députés, de représentants de la Primature et du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, de tout mettre en œuvre pour protéger la vitalité de l'institution judiciaire menacée dans son existence et ainsi assurer la continuité du service de justice dans la juridiction, de manière à fournir des réponses légales appropriées à la situation pénale en plein développement.

A cet effet, le Doyen du Tribunal de Première Instance de Port de Paix, Me. Ronel Gélin, pour avoir refusé de rouvrir les portes du Tribunal, a été démis de sa fonction de Doyen et remplacé ad intérim par le juge Max Wilbert José.

Dans le même temps, l'Inspection Générale de la Police a ouvert, de son côté, une enquête administrative sur tous les policiers ayant participé à la perquisition. Pour les nécessités de l'enquête judiciaire, le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique dut décider, en outre, la mise en disponibilité des agents du Pouvoir judiciaire impliqués dans les opérations de perquisitions (substitut du Commissaire du Gouvernement, juges de paix,

greffiers), en attendant les résultats des enquêtes diligentées par la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

Parallèlement, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a procédé à la nomination et à l'installation, le 14 janvier 2009, d'un nouveau commissaire du Gouvernement à la tête du Parquet de Port-de-Paix, Me. Jean Frédéric BENECHÉ, qui sera aidé dans sa tâche par deux nouveaux substituts. Ces nouveaux magistrats ont été instruits d'accélérer l'enquête sur les crimes de blanchiment d'argent et de détournements de corps de délits, ainsi que sur les circonstances du décès du Commissaire de Police Philippe Jean Raymond.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique réaffirme que les autorités judiciaires, pleinement conscientes de la gravité des faits survenus à Port-de-Paix, ne failliront pas dans l'accomplissement de leur devoir moral absolu d'adopter, dans leur rigueur et avec la collaboration de toutes les autorités du Département du Nord-ouest et de tous ceux qui peuvent leur fournir des informations pertinentes, toutes les mesures que les lois pénales leur imposent, pour le plein respect de l'équilibre des institutions et de l'ordre démocratique.

Port au Prince le 14 Janvier 2009

Jean Joseph Exumé
Ministre